Communiqué

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État met en place le **Pass'Sport** pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

Le **Pass'Sport** est une allocation pour la rentrée sportive 2021 de 50 euros par enfant pour financer son inscription dans une association sportive volontaire

30 juin 2021 qui

Le **Pass'Sport** s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au bénéficient soit de :

1. l'allocation de rentrée scolaire ;
2. l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
3. l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Les 3,3 millions de familles éligibles au **Pass'Sport** ont reçu durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles peuvent dès à présent présenter ce courrier, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).

La DRAJES et les services SDJES restent disponibles pour accompagner ce dispositif.

Visuels :

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

PASS SPORT

Votre enfant a plus de 6 ans et veut faire du sport à la rentrée ?
Bénéficiez d'une réduction de 50 € pour l'inscrire dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

www.sports.gouv.fr/pass-sport

LE PASS SPORT

COMMENT ÇA MARCHE ?

Fin août, **3,3 millions de familles** recevront le Pass'Sport et bénéficieront d'une **réduction de 50 euros** par enfant pour la prise d'une licence ou adhésion :

- dans les associations sportives affiliées à une fédération ;
- en QPV, dans toutes les associations sportives agréées.

1jeune1solution.gouv.fr

Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une **réduction de 50 €** pour vous inscrire dans un club grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur **www.sports.gouv.fr/pass-sport**

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

contact :

DRAJES Centre-Val de Loire, SDJES du Loiret

122, rue du faubourg bannier, CS 44308 45043 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 36 47 72 00

Mail : js-sport@ac-orleans-tours.fr

Message réseaux sociaux :

Le Pass'Sport, c'est parti !

Depuis le 1er septembre 2021, une nouvelle allocation, dénommée le Pass'sport, est versée à certaines familles pour les aider à financer l'inscription de leurs enfants dans une association sportive.

D'un montant de 50 euros par enfant, elle est attribuée aux familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation de l'enfant handicapé ou l'allocation d'adultes handicapés.

#passsport